

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DELIBERATION N° 2023-017

**Le 24 avril deux mil vingt trois**

Le Conseil Municipal de la Commune de LIMAS, dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Michel THIEN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 avril 2023

**PRESENTS : M. THIEN, M. GIRIN, Mme LAFORET, M. BOUVANT, Mme PARIOT, M. BRAYER, Mme CALEYRON, M. JOMAIN, Mme GIRAUD, Mme RIVET, M. KALFON, Mme JONCHY, M. WADBLED, Mme LACHIZE, M. TROUVE, Mme DUC, M. CHEVALIER ; Mme AUCAGNE, M. PINCON, Mme DECK, M. MARTIN, Mme VACHE, M. SILVY, M. WAKOSA, Mme GRONDIN COUPANEC**

**ABSENTS AVEC POUVOIR : Mme RIVIERE (au profit de Mme GRONDIN COUPANEC)**

**ABSENT SANS POUVOIR : M. GIRARDOT**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DECK**

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 25

Pouvoirs : 1

**Objet : Demande de subvention au Département du Rhône au titre de l'exercice 2023**

Considérant la délibération du conseil départemental du 31 mars 2023 relative au « partenariat territorial – Appel à projets des communes 2023 »,

Considérant que la commune, au vu de la nature des investissements qui sont inscrits au BP 2023, a l'opportunité de solliciter des concours financiers du Département,

Considérant les modalités de dépôts des dossiers, impliquant notamment un dépôt par voie dématérialisée au plus tard le 5 juin 2023,

Considérant les fiches action suivantes dont le plan de financement prévisionnel a été construit sur la base d'un taux maximum de subvention (80 %,.) et d'un autofinancement par la commune à hauteur de 20 % minimum du montant de l'opération,

La commune souhaite solliciter le concours financier du département pour les projets exposés ci-dessous au titre de l'appel à projet et des amendes de police 2023.

## PLAN DE RENOVATION THERMIQUE ET ECONOMIE D'ENERGIE

Commune de Limas

# ISOLATION DES BATIMENTS DES ECOLES, OPTIMISATION DES ENERGIES



### REDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE – AMELIORER LE CONFORT



#### LE CONCEPT

Suite à la réalisation d'un diagnostic énergétique dans les écoles, des actions d'amélioration thermiques ont été identifiées pour diminuer les consommations d'énergie.

Le projet consiste à renforcer l'isolation de l'enveloppe des bâtiments des écoles et à continuer la mise en œuvre de solutions permettant de diminuer la consommation énergétique tout en garantissant un confort des élèves et des utilisateurs en toute saison.

Cette démarche permettra de répondre à l'objectif du décret tertiaire qui demande à l'horizon 2030 de réduire de 40% le niveau de consommation d'énergie du bâtiment.

#### La commune de Limas opte pour L'Amélioration Énergétique de ses bâtiments

Les travaux de rénovation énergétique qui seront engagés :

- Isolation par l'extérieur, remplacement des menuiseries et, installation de brise-soleil (Ecole Maternelle)
- Isolation des plafonds des locaux techniques non chauffés en sous-sol (Ecole Élémentaire)
- Pose de films anti UV sur les vitres des pièces exposées à l'ensoleillement (Ecole Élémentaire et Pôle Petite Enfance)
- Relamping en source Leds et pose de commandes temporisées dans les circulations (Ecoles Maternelle et Élémentaire)
- Pose de boutons temporisés sur les arrivées d'eau des lavabos des sanitaires (Ecole Maternelle)



*Une économie d'énergie de 40 % a été estimée.*

**Coût du projet : 580 000 € HT**

Subvention demandée à l'Etat au titre du Fonds Vert (40%) : 232 000 € HT

Subvention demandée au Département (30%) : 174 000 € HT

Autofinancement (30%) : 174 000 € HT

**Collectivité****Commune de Limas****Opération****Rénovation thermique et énergétique dans les écoles.**

<b>Coût estimatif de l'opération</b>	
<b>Poste de dépenses</b>	<b>Montant prévisionnel HT</b>
Programme de rénovation thermique et énergétique (école maternelle et école élémentaire)	<b>580 000,00 €</b>
<b>Coût HT</b>	<b>580 000,00 €</b>

<b>Plan de financement prévisionnel</b>				
<b>Financeurs</b>	<b>Sollicité ou acquis</b>	<b>Base subventionnable</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux intervention</b>
<b>Fonds Vert</b>	-	<b>580 000,00 €</b>	<b>232 000,00 €</b>	<b>40 %</b>
<b>Conseil départemental</b>	-	<b>580 000,00 €</b>	<b>174 000,00 €</b>	<b>30 %</b>
<b>Sous-total</b>	-	-	<b>406 000,00 €</b>	
<b>Commune de Limas (Autofinancement)</b>	-	<b>580 000,00 €</b>	<b>174 000,00 €</b>	<b>30%</b>
<b>Coût HT</b>	-	-	<b>580 000,00 €</b>	

## REQUALIFICATION PAYSAGERE DE L'ESPLANADE DU CENTRE VILLE ET DE LA COUR SUD DE L'ECOLE MATERNELLE



### PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU - FAVORISER L'INFILTRATION DES EAUX DE PLUIE – VEGETALISER ET PRESERVER LA BIODIVERSITE – CREER UN LIEU D'ACCUEIL



#### LE CONCEPT

Les solutions d'aménagement intégrant la dés-imperméabilisation des sols constituent une opportunité majeure pour développer des villes résilientes, répondre au défi du changement climatique, et préserver la biodiversité.

Aujourd'hui, la commune veut répondre à ces exigences et particulièrement dans son centre village et aux abords des écoles.

La commune de Limas opte pour la requalification paysagère de l'espace du centre village, aux abords et dans la cour de l'école maternelle, en l'orientant vers :

- Un lieu d'accueil en favorisant la présence végétale et l'augmentation des zones ombragées
- Un lieu pédagogique en conservant un point d'eau et sa faune aquatiques, en favorisant l'attractivité pour les oiseaux sauvages en remplacement des animaux captifs.
- Un lieu écologique par le choix des végétaux locaux non gourmands en eau, en augmentant les surfaces perméables et en récupérant les eaux pluviales pour arroser les jeunes arbres plantés sur la commune.

#### **Coût du projet : 380 000 € HT**

Subvention demandée au Département (30%) : 114 000 € HT

Subvention demandée à la région (40%) : 152 000 € HT

Autofinancement (30%) : 114 000 € HT

<b>Collectivité</b>	<b>Commune de Limas</b>
<b>Opération</b>	<b>Requalification paysagère de l'espace Volière et de la cour sud de l'école maternelle.</b>

<b>Coût estimatif de l'opération</b>	
<b>Poste de dépenses</b>	<b>Montant prévisionnel HT</b>
<b>Requalification paysagère de l'espace volière et végétalisation de la cour sud de l'école maternelle</b>	<b>380 000,00 €</b>
<b>Etudes et Travaux</b>	
<b>Coût HT</b>	<b>380 000,00 €</b>

<b>Plan de financement prévisionnel</b>				
<b>Financeurs</b>	<b>Sollicité ou acquis</b>	<b>Base subventionnable</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux intervention</b>
<b>Conseil régional</b>	-	<b>380 000,00 €</b>	<b>152 000,00 €</b>	<b>40 %</b>
<b>Conseil départemental</b>	-	<b>380 000,00 €</b>	<b>114 000,00 €</b>	<b>30 %</b>
<b>Sous-total</b>			<b>266 000,00 €</b>	
<b>Commune de Limas (Autofinancement)</b>	-	<b>380 000,00 €</b>	<b>114 000,00 €</b>	<b>30%</b>
<b>Coût HT</b>			<b>380 000,00 €</b>	

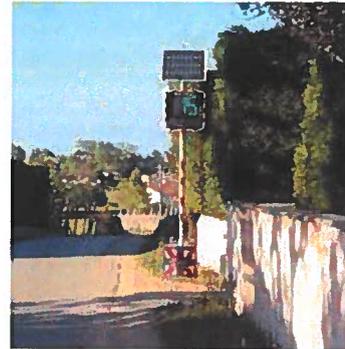
## AMENDES DE POLICE

### COMMUNE DE LIMAS - DOSSIER DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

# NOTICE DESCRIPTIVE DES TRAVAUX

SECURISER LES PIETONS, REDUIRE LA VITESSE DES AUTOMOBILISTES

ACQUISITION D'UN RADAR PEDAGOGIQUE



La commune de Limas est située sur un axe routier emprunté quotidiennement par les automobilistes, reliant la vallée d'Azergues à l'axe autoroutier A6 Paris – Lyon.

La sécurité des usagers (piétons, cyclistes et automobilistes) est une priorité pour la commune.

Dans ce cadre, l'acquisition d'un radar pédagogique permettrait de soutenir l'action de la municipalité.

Cet équipement a, avant tout un rôle de sensibilisation des usagers en ce qui concerne la vitesse en centre-ville et ses alentours. Il fonctionnera en autonomie énergétique et sera déplaçable par les services techniques de la commune.

Il pourra donc être installé sur l'ensemble des rues à fort trafic et à enjeux sécuritaires.

De plus, cet équipement, muni d'une fonction de comptage pour quantifier les flux et les vitesses, permettra à la commune de Limas d'identifier les zones sensibles.

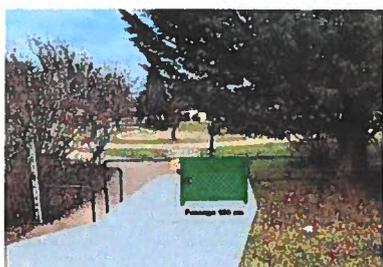
**COMMUNE DE LIMAS - DOSSIER DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE****NOTICE DESCRIPTIVE DES TRAVAUX**

SECURISER LES PIETONS

Le parc Guillermet est aménagé pour accueillir des promeneurs, avec une volonté de sécuriser ces derniers, l'accès aux 2 roues et engins motorisés étant interdit.

Les portiques actuellement installés aux entrées du parc jouent pleinement leur rôle en filtrant les engins. Cependant, ils présentent des contraintes d'accès aux personnes à mobilité réduite (particulièrement aux fauteuils roulants). Cet aménagement fait suite à plusieurs sollicitations de riverains.

Le projet consiste à réaménager les portiques, à élargir certaines entrées et créer, au besoin, des rampes d'accès. L'ensemble du projet reste en conformité avec la réglementation PMR.

**COMMUNE DE LIMAS  
PARC GUILLERMET  
Passage de PMR****Passage EST****Passage OUEST**



**Collectivité**

**Commune de Limas**

**Opération**

**TRAVAUX AU TITRE DES AMENDES DE POLICE**

<b>Coût estimatif de l'opération</b>	
<b>Poste de dépenses</b>	<b>Montant prévisionnel HT</b>
Acquisition d'un radar pédagogique autonome (études, équipement, matériaux)	4 000,00 €
Aménagements accès sécurisés Parc Guillermet	5 000,00 €
<b>Coût HT</b>	<b>9 000,00 €</b>

<b>Plan de financement prévisionnel</b>				
<b>Financiers</b>	<b>Sollicité ou acquis</b>	<b>Base subventionnable</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux intervention</b>
Conseil départemental au titre des amendes de police		9 000,00 €	4 500,00 €	50 %
<b>Sous-total</b>			<b>4 500,00 €</b>	
<b>Commune de Limas (Autofinancement)</b>		9 000,00 €	4 500,00 €	50%
<b>Coût HT</b>			<b>9 000,00 €</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (20 POUR) :

- **Prend l'engagement de réaliser les travaux détaillés ci-dessus,**
- **Autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions au Département au titre de l'appel à projet et des amendes de police 2023, selon le plan de financement détaillé dans les fiches action ci-dessus,**
- **Décide d'accepter les subventions qui seraient éventuellement accordées.**

Pour extrait conforme  
Michel THIEN, Maire

